

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 MARS 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 13
NOVEMBRE 2015, 18 DECEMBRE 2015 ET 29 JANVIER 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

**EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SFIL, LA
CAFFIL ET DEXIA CREDIT LOCAL**

Signature d'un protocole transactionnel avec la SFIL, le CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL (DCL) ayant pour objet :

- De mettre fin aux différends opposant la commune de Saumur d'une part, et CAFFIL, SFIL et DCL d'autre part, au sujet des contrats de prêt n°MPH251089EUR et n°MON274065EUR, et des procédures litigieuses en cours;

- De prévenir une contestation à naître opposant les mêmes parties au sujet du contrat de prêt n°MPH251093EUR.

Les engagements de Dexia Crédit Local consistent à accepter les désistements d'instance et d'action de la commune de Saumur à son égard et renoncer à tous droits et actions au titre des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt non Litigieux, et des procédures litigieuses.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole transactionnel avec la SFIL, la CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL et de passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

**EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE - FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES -
CONVENTION AVEC L'ETAT**

La Ville de Saumur souhaite accepter l'aide de l'Etat et fait le choix pour les trois prêts concernés de l'option de bonification des échéances des intérêts payés sans procéder au remboursement anticipé des prêts. Puisque l'aide accordée au titre du fond de soutien se traduit par la signature d'une convention entre la Ville et l'Etat, autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la dite convention avec le représentant de l'Etat et pour passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celle-ci.

**EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE DEXIA CREDIT LOCAL
- DECONSIGNATION DES INTERETS CONTESTES**

Autorisation est donnée pour la déconsignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 282 905 € correspondant au solde des intérêts appelés par la société DEXIA CREDIT LOCAL, au titre de l'échéance 2012, du prêt "MPH251089EUR / 264778".

EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE - PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX - REPRISE

En acceptation des aides accordées, la ville de Saumur signera une convention avec l'Etat et, avec la SFIL, la CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL un protocole transactionnel dans lequel l'abandon des contentieux sera prévu.

L'abandon des contentieux ayant pour conséquence le paiement à la CAFFIL des intérêts contestés dont le montant a été provisionné. Le Conseil Municipal autorise la reprise de la provision pour risque

contentieux d'un montant de 620 360 € correspondant aux intérêts contestés et non payés par la Ville à la CAFFIL.

BUDGET 2016 - DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès du service des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDS ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

La composition du groupement comme suit:

- Ville de Saumur
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur pour le foyer logement "Clair Soleil"
- Commune de VARENNES SUR LOIRE
- Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE
- Commune d'EPIEDS
- Commune de CHACE
- Commune du VAUDELNAY
- Commune de BREZE
- Commune de Saint-Cyr en Bourg
- OGEC ST VINCENT de BREZE
- Unité pédagogique de CIZAY-COURCHAMPS
- SIUP ROU MARSON-LES ULMES-VERRIE
- Association Familles Rurales Loire et Coteau (Montsoreau)
- Centre Socio Culturel Roland Charrier (Montreuil Bellay)_____

- Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre les membres pour mener une consultation relative à la restauration collective par liaison froide.

- Désignation de la Ville de SAUMUR comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

- Attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de SAUMUR après validation du rapport d'analyse des offres par tous les membres du groupement,

- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, ainsi que tout acte en découlant.

PRESENTATION CHARTE ATSEM REVISEE

- Approbation du projet de la Charte ATSEM révisée qui sera mise en œuvre dans les écoles publiques de SAUMUR et des Communes associées à compter du 1^{er} avril 2016, en ce qui concerne les dispositions qui relèvent des compétences et responsabilités de la Ville de SAUMUR.

- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer cette Charte.

CONTRAT DE VILLE - PREMIERE PROGRAMMATION 2016 - VALIDATION

Approbation de la première programmation du contrat de ville

Décision de solliciter pour le compte de la Ville de Saumur, la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de 3 000€

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2016

Attribution des subventions de l'exercice 2016 pour un montant total de 1 295 658,37 € dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Services aux Famille aux jours et heures d'ouverture du Service Vie Associative et Sportive.

CLIMATISATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Approbation de l'installation d'un système de climatisation à la Maison de l'Enfance,

Autorisation est donnée à Monsieur Le Maire pour solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 257,20 € TTC

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

18 RUE CENDRIERE A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR OLIVIER CHARRIER ET MADAME CELIA FERNADEZ

Le sujet est reporté.

RUE DE FLANDRE DUNKERQUE A SAUMUR - CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARC RENGAR

Cession à Monsieur et Madame Marc RANGEAR d'une parcelle en nature de cour et jardin, supportant une construction vétuste à usage d'abri de jardin, le tout d'une surface d'environ 400 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 9 500 euros

L'acte de vente est établi, aux frais des acquéreurs

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

EXERCICE 2016 - REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Décision d'accorder la remise gracieuse de la dette de Monsieur NEMIR Ali, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Commune et son débiteur en éteignant la créance.

LISTE DES MARCHES SUPERIEURS A 20.000 € HT PASSÉS EN 2015 - INFORMATION

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la liste des contrats conclus en 2015, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, et du nom des attributaires.

AERODROME DE SAUMUR SAINT FLORENT - PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - AVIS

Avis favorable au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement concernant l'Aérodrome de Saumur-Saint Florent transmis le 16 février 2016, par la Préfecture de Maine-et-Loire étant précisé que la piste est exploitée à vue le jour uniquement.

CHATEAU-MUSEE – RESTAURATION DES COLLECTIONS – PROGRAMME 2016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme 2016 de restauration de la stèle funéraire en marbre blanc, à la mémoire de Julius November appartenant au Musée du Louvre, en dépôt au Château-Musée de Saumur (collection cheval) dont le montant des travaux s'élève à 3 360 euros TTC.

Sollicitation auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration, de l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible.

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – AIDE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE – ACOUSITION ET CESSION D'UNE CLASSE MOBILE AU PROFIT DU COMITE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SAUMUROIS

Conformément à la convention de partenariat signée le 30 juin 2015 entre la Ville, le Comité de l'Enseignement Catholique, et les OGEC, en matière d'aide à l'équipement informatique, la livraison de la classe mobile acquis par la Ville, au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois est consentie à titre gratuit.

Cette cession :entraîne de plein droit le transfert de la Ville au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois de l'ensemble des droits, obligations et charges liés à la propriété de ces matériels, en matière de maintenance, d'entretien et de garanties tant légales que contractuelles à l'encontre du fournisseur de ces matériels.

la propriété de ce matériel ainsi cédé par la Ville au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois ne devra pas être cédé lui-même à un tiers, à titre onéreux ou gratuit et ce pendant une période de cinq ans à compter de cette cession ;

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette cession

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 1^{er} février 2016 au 16 mars 2016 sous les numéros 2016/08 à 2016/29 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le jeudi 17 mars 2016
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND